

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2020**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires :

- Sincérité,
- Annualité,
- Unité,
- Spécialité,
- Equilibre.

Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Il doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissements.

Le contexte national

Toutes les communes doivent faire face à une diminution drastique des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

En 2012, la commune percevait une dotation forfaitaire de 127 775 €. En 2020, le budget prévoit 13 705 €, soit une diminution de plus de 85 %.

Orientations et projets communaux

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases des discussions lors de la commission des finances qui s'est réunie le 20 juin 2020.

Le projet de budget primitif a été présenté avec la reprise des résultats 2019.

Les grandes orientations pour l'année 2020 sont la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

→ ne pas augmenter les impôts locaux,

→ la poursuite de ses efforts d'investissement avec notamment :

- Les réfections de voirie dans le cadre de la poursuite du contrat triennal départemental,
- Projet centre village et création d'un parc paysager ouvert au public,

En 2020, la commune investira dans les principaux projets suivants :

- ☛ Continuer les travaux sur la voirie communale et aménagements de sécurité
- ☛ Les travaux dans les bâtiments communaux,
- ☛ Le renouvellement du matériel informatique à l'école et à la bibliothèque,
- ☛ Le renouvellement du mobilier à l'école, ...

Dépenses de fonctionnement par chapitre - années 2019 et 2020

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Variation</u>
011 - charges à caractère général	418 650.00	438 400.00	+ 19 750.00
012 - charges de personnel	575 000.00	589 500.00	+ 14 500.00
014 - atténuation de produits	332 465.00	331 465.00	-1 000.00
65 - autres charges de gestion courante	122 860.00	112 870.00	-9 990.00
66 - charges financières	1 000.00	220.00	-780.00
67 - charges exceptionnelles	1 730.00	1 600.00	- 130.00
022 - dépenses imprévues	35 000.00	40 000.00	5 000.00
023 - virement à l'investissement	526 423.18	303 946.65	-222 476.53
042 - opérations d'ordre	0	0	0
TOTAL	2 013 128.18	1 818 001.65	-195 126.53

Recettes de fonctionnement par chapitre - années 2019 et 2020

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Variation</u>
002 - excédent antérieur	386 541.48	226 579.52	- 159 961.66
013 - atténuation de charges	15 000.00	15 000.00	0
70 - produits des services	213 250.00	157 050.00	- 56 200.00
73 - impôts et taxes	1 246 157.70	1 269 502.47	+23 344.77
74 - dotations, subventions et participations	122 679.00	104 027.00	-18 652.00
75 - autres produits de gestion courante	26 500.00	33 000.00	+ 6 500.00
77 - produits exceptionnels	3 000.00	10 000.00	+ 7 000.00
78 - reprise sur amortissements et provisions	0	2 842.66	+ 2 842.66
TOTAL	2 013 128.18	1 818 001.65	-195 126.53

Dépenses d'investissement par chapitre - années 2019 et 2020

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Variation</u>
10 - dotations, fonds divers et réserves	15 795.48	8 774.62	-7 020.86
16 - emprunts et dettes assimilés	141 630.16	138 417.16	-3 213.00
20 - immobilisations incorporelles	11 000.00	0	-11 000.00
21 - immobilisations corporelles	69 500.00	155 230.00	+85 730.00
23 - immobilisations en cours	1 000 562.02	323 139.87	-677 422.15
020- dépenses imprévues	30 000.00	40 000.00	+10 000.00
041 - Opérations patrimoniales	0	43 495.42	+ 43 495.42
RAR	2 505 592.00	1 947 037.87	-558 554.13
TOTAL	3 774 079.66	2 656 094.94	-1 117 984.72

Recettes d'investissement par chapitre - années 2019 et 2020

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Variation</u>
001 - excédent reporté	658 568.43	272 280.00	-386 288.43
10 - dotations, fonds divers et réserves	750 285.97	515 141.55	-235 144.42
13 - subventions d'investissement	589 067.00	284 108.00	-304 959.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	15 795.48	0	-15 795.48
165 - Dépôts et cautionnement reçus	0	800.00	+ 800.00
021 - virement du fonctionnement	526 423.18	303 946.65	-222 476.53
040 - Opérations patrimoniales	0	43 495.42	+ 43 495.42
RAR	1 233 939.60	1 236 323.32	+ 2383.72
TOTAL	3 774 079.66	2 656 094.94	- 1 117 984.72

Informations relatives à la dette

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Variation</u>
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	1 505 675.00	1 369 315.00	-136 360.00
Annuités d'emprunt	137 365.00	133 372.00	-3 993.00
Dont remboursement en capital	136 365.00	133 152.00	-3 213.00
Dont remboursement des intérêts	1 000.00	220.00	-780.00

Taux des contributions directes

Taxe d'habitation	9.30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.35 %

** taux votés en 2019 et reconduits en 2020*